



N°19 0165 MPM/ND-aha

La Mission permanente de la République du Mali auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Bureau des Affaires juridiques des Nations Unies, et se référant à sa note verbale référencée LA/COD/11/1 en date du 08 janvier 2019, a l'honneur de lui transmettre ci-joint, le rapport du Gouvernement de la République du Mali sur la mise en œuvre de la résolution 73/211 de l'Assemblée générale intitulée « Mesures visant à éliminer le terrorisme international ».

La Mission permanente de la République du Mali auprès de l'Organisation des Nations Unies saisit cette occasion pour renouveler au Bureau des Affaires juridiques des Nations Unies les assurances de sa haute considération



New York, 17 juin 2019

Bureau des Affaires juridiques des Nations Unies
Bureau DC2-0566
New York, NY 10017
Fax : (+1) (212)963-1963
New York

Rapport du Gouvernement de la République du Mali sur la mise en œuvre de la résolution 73/211 de l'Assemblée générale intitulée « Mesures visant à éliminer le terrorisme international ».

Dans la perspective de l'élaboration du rapport annuel du Secrétaire général des Nations Unies concernant l'application de la déclaration sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international, le Bureau des Affaires juridiques de l'Organisation des Nations Unies a invité le Gouvernement du Mali à lui transmettre les mesures prises pour l'application de la résolution 73/211 de l'Assemblée générale.

Face à la menace terroriste, le Gouvernement de la République du Mali a pris une série de mesures qui portent, notamment sur :

La réorganisation des forces de défense et de sécurité

Au regard du terrorisme qui s'est propagé dans le monde, le Commandement militaire a mené des réflexions qui ont abouti à un redéploiement des unités existantes et à la création de nouvelles unités adaptées à la situation du terrain.

Vu la complexité et l'imprévisibilité de la menace, des unités tactiques ont été engagées pour saturer le terrain. Il s'agit des Groupements Tactiques Interarmes (GTIA) qui mènent des opérations de haute intensité afin de permettre l'installation des forces de sécurité dans le cadre d'un programme de sécurité intégré des régions.

Grace à la présence soutenue des unités et à la densification du maillage, les forces de défense et de sécurité arrivent à entraver les actions des Groupes Armés Terroristes (GAT).

Prenant en compte la spécificité géographique du terrain, le Mali a mis en place une unité fluviale dédiée à la lutte contre le terrorisme et le banditisme dans le delta intérieur du fleuve Niger.

Les opérations de coercition et de maîtrise de la violence

Ces opérations sont déclenchées pour neutraliser les terroristes. Aussi, dans le but de sécuriser les populations et leurs biens, ces opérations doivent permettre de désarmer les groupes d'autodéfense, s'interposer entre des groupes communautaires rivaux, mener des actions directes (coercition) et indirectes (dissuasion) contre l'ennemi et renforcer la confiance avec la population (ACM/AMP).

Les Actions Civilo Militaires (ACM) et les Aides Médicales à la Population (AMP)

Les Actions Civilo Militaires (ACM) et les Aides Médicales à la Population (AMP) occupent une place de choix lors des opérations militaires car elles permettent de gagner la confiance de la population. En effet, dans toutes opérations, les ACM et les AMP doivent être des priorités. A ce titre, des dons de nourritures et des consultations médicales suivies de distribution de médicaments doivent être réalisés au profit des populations.

En synergie avec les autres départements ministériels concernés pour la stabilisation des régions du Centre (Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile, Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, Ministère de la Solidarité et de la lutte contre la pauvreté, Ministère de la Cohésion Sociale, de la paix et de la Réconciliation), le Ministère de la Défense et des Anciens Combattants poursuit la réflexion pour renforcer les différentes stratégies mises en place en vue d'éradiquer l'insécurité dans le Centre du Mali.

Le désarmement complet

Le contrôle effectif de la circulation des armes légères et de petit calibre est une préoccupation majeure du Gouvernement du Mali, à travers le Secrétariat permanent de la Lutte contre la Prolifération des Armes légères et de petit Calibre dont le déploiement se poursuit jusqu'au niveau local. Ledit Secrétariat a mené diverses activités, notamment :

- le renforcement des capacités avec l'appui du Centre régional des Nations Unies pour la paix Afrique (UNREC), autour du marquage des armes de la Police, de la Douane, des Eaux et Forêts et de l'Armée ;
- des actions de sensibilisation des populations ;
- la réhabilitation de certains magasins d'armes et de munitions.

Le Contrôle des drogues

Le Gouvernement du Mali, conscient de la nécessité de lutter contre le terrorisme et le trafic illicite de drogues, a pris les mesures législatives et institutionnelles suivantes :

- la loi n°01-078 du 18 juillet 2001, modifiée, portant sur le contrôle des drogues précurseurs ;
- le décret n°2015-0399/P-RM du 04 juin 2015 portant création, composition, attributions et modalités de fonctionnement de la Mission Interministérielle de Coordination de la Lutte contre la Drogue (MILD) ;
- le décret n°2015-0400/P-RM du 04 juin 2015 portant organisation des modalités de fonctionnement de l'Office central des Stupéfiants (OCS), organe central de coordination de la lutte contre les stupéfiants.

Le renforcement de capacités des Forces de Défense et de Sécurité,

Les lois d'orientation et de programmation dans les secteurs Défense- Sécurité, en cours d'exécution, répondent de cet objectif. Entre également dans ce cadre. La mise en place d'unités spécialisées comme la Force Spéciale Anti-Terroriste de Sécurité, dédiée uniquement à la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes.

Le renseignement

Le renseignement mieux exploité sert à anticiper sur les actes terroristes. Tel est l'objectif assigné au Centre d'Analyse et de Fusion du renseignement mis en place au Ministère de la Sécurité et de la Protection civile.

Le Gouvernement, pour contrecarrer les violences au niveau des régions du Centre (Mopti et Ségou) et permettre aux populations de vivre en paix dans une parfaite harmonie, a conçu le Plan de Sécurisation Intégré des Régions du Centre dont la mise en œuvre se poursuit avec l'appui des partenaires à travers ses quatre composantes que sont la Sécurité, la Gouvernance, le Développement socioéconomique et la Communication.